

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, CORBÉ-COUEDÉL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Emilie, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo.

Etaient excusés : BEL Louis, NÉPLAZ Véronique, JORDAN Nermine, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

Procurations :

Mme Murielle FILLON, a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : 28 juin 2022

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 20h55

Approbation du procès-verbal du 02 mai 2022

Le procès-verbal de la séance du 02 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 13 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Réforme de la publicité des actes à compter du 1^{er} juillet 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réforme de la publicité des actes, applicable à partir du 1^{er} juillet 2022, à savoir :

- Convocations du Conseil Municipal : mentionnées au registre des délibérations, affichées ou publiées
- Pièces à rédiger à l'issue de la réunion du Conseil Municipal : procès-verbal, liste des délibérations, délibérations
- Modalités de publicité : affichage et mise en ligne de la liste des délibérations sous huit jours
- Inscription des délibérations : dans le registre des délibérations
- Séance suivante du Conseil Municipal : approbation du procès-verbal de la séance précédente et publication électronique de la séance précédente sous huit jours. Signature du procès-verbal par le Maire et le secrétaire de séance
- Rédaction du procès-verbal : par le secrétaire de séance
- Signature des délibérations par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance
- Publication électronique des arrêtés à caractère réglementaire, ni réglementaires, ni individuels
- Monsieur le Maire et le Conseil Municipal souhaitent que les Procès-Verbaux soient tout de même affichés sur les panneaux communaux pour une meilleure diffusion aux administrés.

Questions diverses

- Création de la halle : le marché public a été publié le 28 juin 2022. La remise des offres sera clôturée le 29 juillet 2022 à 12h00. Après la suite la Commission d'Appel d'Offres, une réunion extraordinaire du Conseil Municipal sera programmée le 09 août 2022 afin de valider les prestataires retenus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés.
- Stationnement Champ Dunand : un arrêté permanent sera pris par Monsieur le Maire, pour interdire le stationnement sur le Champ Dunand, chaque vendredi à partir de minuit jusqu'au samedi 14h00, afin de faciliter l'organisation du marché hebdomadaire.
- Concert des Aînés : Monsieur le Maire et Madame FILLON Murielle remercient vivement la commission des Aînés et les membres du Conseil Municipal pour l'organisation du concert, qui a été très apprécié de tous.
- Transports en commun : Monsieur le Maire informe qu'il souhaite que le bus scolaire menant les élèves au collège de Bellevaux, passe dorénavant sur la commune du Lyaud. Une demande a été faite auprès de la Région. Il évoque que le sujet n'est pas simple. Cependant Monsieur le Maire a le regret d'informer que la ligne Y03 Thonon – Bellevaux de 08h30, gérée par la Région, ne desservira plus la commune du Lyaud à partir du mois de septembre 2022.
- Structures de loisirs : certains jeux ont été consolidés. Le panier de basket a été remis en état. Des bancs ont été installés sur le terrain de pétanque.
- Assainissement : des travaux d'assainissement réalisés par Thonon Agglomération ont débuté depuis Prélaz jusqu'au Chemin de Trossy.
- Points propres : 3 conteneurs destinés aux cartons vont être installés au niveau du point propre « Route d'Armoy ».
- Kermesse : félicitations aux membres de l'APE pour l'organisation de la Kermesse, qui a rencontré un grand succès.
- Sécurité : des marquages au sol « zone 30km/h » seront réalisés par le SIVOM Armoy-Le Lyaud dans la « Rue du Sanjhon ». Un passage piéton sera également matérialisé vers la fontaine. Un panneau 50km/h sera installé « Route des Jossières ».
- Marché agrandi : Mme PERNIER Luce rappelle qu'un grand marché, rassemblant une trentaine de stands, aura lieu samedi 09 juillet 2022 de 08h30 à 17h00.

Le Lyaud, le 05/07/2022

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Murielle FILLON.

